

Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole



Master 2 : Parcours B

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Mémoire

**Utilisation de l'eau en agriculture, risques ou atouts
pour nos territoires ?**

*Analyse de l'espace sémantique de la controverse des
réserves d'eau de substitution en Poitou-Charentes*

Max MONOT

Jury :

Alfredo LESCANO, Maître de conférences en linguistique, ENSFEA : Directeur de mémoire

Stéphanie ROCHER, Enseignante documentaliste, EPLEFPA Bressuire

mai 2021



SOMMAIRE

Remerciements	6
I/ Introduction	7
II / Cadre d'interprétation	10
a/ Définition d'une controverse	10
i/ Les acteurs d'une controverse	10
ii/ La classification d'une controverse	10
iii/ La conclusion d'une controverse.....	11
b/ L'analyse de la controverse.....	11
i/ Les programmes.....	12
ii/ Des programmes normatifs ou transgressifs	12
iii/ Précarité d'un programme	12
iv/ Situation d'un programme	13
v/ Constitution des programmes.....	14
vi/ Exemple d'analyse d'un programme.....	15
III/ Présentation de la controverse.....	16
a/ Contextualisation	16
b/ Les acteurs	17
c/ Historique récent de la controverse.....	19
d/ Remédiation.....	20
IV/ Analyse de la controverse dans l'espace sémantique global	21
a) Recueil de données et corpus	21
b) Analyse de la controverse	21
i/ La fragilité de la biodiversité au cœur du conflit	21
ii/ Gérer les excédents d'eau pour mieux se projeter.....	23
iii/ Vers des modèles agricoles adaptés aux ressources et aux défis climatiques	25
iv/ L'eau stockée nuit-elle à la santé ?	26
v/ Public et privé : Qui doit payer la facture ?.....	28
vi/ De la parole aux actes : Faut-il un mort pour solutionner la controverse ?	30
V/ Discussions.....	35
a/ La délicate transition agroécologique.....	35
b/ S'appuyer sur l'existant.....	36
c/ Un dialogue à recréer	37
VI/ Pistes d'exploitations professionnelles	39
a/ La transition agroécologique.....	39

b/ Les QSV	40
VII/ Conclusion.....	41
VIII/ Bibliographie.....	43
Annexe 1 : Liste des acronymes	45

Remerciements

Pour la première fois, dans ma scolarité, j'ai pu découvrir cette expérience enrichissante et passionnante qu'est la rédaction d'un mémoire de recherche.

La controverse que j'ai choisi d'étudier, ne m'a pas facilité la tâche, car les coups de théâtre y sont nombreux et elle est sous les feux des projecteurs médiatiques de manière constante depuis des mois.

C'est pour cela que l'aide, l'expérience et les outils d'analyse de mon directeur de mémoire, Alfredo Lescano, fut déterminante dans mon travail. Je le remercie encore pour ses conseils et explications.

Le sujet passionne certains de mes collègues. Je souhaitais remercier tout particulièrement Stéphanie Rocher, enseignante documentaliste de l'EPLEFPA Les Sicaudières de Bressuire, pour toutes les photocopies d'articles de presse et tous les échanges autour de cette controverse.

Ce mémoire vient en conclusion d'une année de formation dense à l'ENSFEA et je tiens à remercier toute l'équipe enseignante, et administrative de l'établissement avec une pensée forte pour Marie-Luce Knoll qui a été d'une efficacité remarquable pour m'accompagner dans les démarches administratives, et Sylvie Perget qui fut de très bons conseils.

Pour finir, se lancer dans un tel travail d'analyse et de recherche nécessite temps et concentration. C'est pour cela que je remercie mon épouse, mes enfants et mes parents, de m'avoir accordé des créneaux les soirs et les week-ends pour pouvoir m'investir à la rédaction de ce mémoire.

I/ Introduction

Le Marais Poitevin, deuxième zone humide de France derrière la Camargue. Fermez les yeux. Imaginez-le. Vous êtes sur une barque, naviguant dans des canaux larges de trois mètres, entourés de frênes majestueux consolidant les rives, de vaches de race maraichine pâturent dans des parcelles de moins d'un hectare délimitées par des haies, d'une faune et d'une flore unique. Baigné par le vert, de l'eau à la cime des arbres, et le calme, de l'hiver à l'été, ce réseau hydraulique a été façonné par l'homme au fil des siècles, avec pour but d'atténuer les effets des variations de précipitations saisonnières sur les productions végétales.

Maintenant, nous sommes dans un paysage de plaines, à quelques kilomètres du Marais, dans le sud-ouest des Deux-Sèvres. Quand vous fermez les yeux, vous voyez des champs immenses, plusieurs dizaines d'hectares. La terre est nue, sans végétation en hiver. Au printemps poussent les tiges d'une culture commerciale unique, qui sera récoltée en été. Maintenant, au milieu de ces champs, imaginez une piscine. Non, pas une piscine de résidence secondaire, ni une olympique, mais plutôt une piscine de 400 mètres sur 300, avec une profondeur atteignant les 5 mètres. Cette réserve d'eau, construite artificiellement par l'homme, vient-elle aussi palier les caprices d'une pluie qui se veut abondante en hiver et discrète en été. Elle est la solution, pour certains, qui permettra de continuer à produire assez de nourriture pour satisfaire les besoins d'une population mondiale grandissante.

Mais alors qu'elles ont le même but, pourquoi l'une de ces réalisations est considérée comme un trésor national tandis que l'autre est combattue ardemment pour ne pas la voir proliférer dans nos paysages ? Quelles différences existent entre ces projets humains visant à harmoniser la présence de cette ressource si essentielle qu'est l'eau, dans nos pratiques culturelles ?

La première est liée à la technologie.

Nos ancêtres, ont commencé à creuser ce réseau hydraulique qu'est le Marais Poitevin, il y a près de 900 ans. A l'époque point d'ordinateurs, de pompes, d'électricité et de robots. Que nenni. Ils ont donc imaginé un ouvrage qui vivrait avec la nature. Un ouvrage qui s'adapterait aux envies de Dame Nature. Un ouvrage qui perdurerait au fil du temps.

Nos contemporains, eux, sont équipés. Ils possèdent tous les outils pour faire plier Dame Nature et la forcer à fournir cette ressource tant essentielle qu'est l'eau. Leurs réserves seront donc remplies en hiver, par les ruissellements liés à la pluie. Mais pas que, car elles seront aussi remplies par le pompage mécanique des nappes phréatiques durant cette même période.

La deuxième différence est moins concrète, moins facile à démontrer, et pourtant tout aussi impactante, le changement climatique.

Il n'existe malheureusement pas de relevés des températures et pluviométries moyennes des 11^e et 12^e siècle. Il sera donc difficile de savoir si l'un des éléments déclencheurs de la réalisation du Marais Poitevin est en lien avec un quelconque changement climatique.

Mais concernant la controverse actuelle autour des réserves de substitution, l'argument climatique est ce qui a poussé les irrigants à s'outiller de ces réserves. Autant la comparaison de la pluviométrie entre les années 1986, 2002 et 2020 ne permet pas de montrer de tendances visibles de baisse, autant les courbes des températures sont révélatrices d'une augmentation de la température moyenne du territoire.

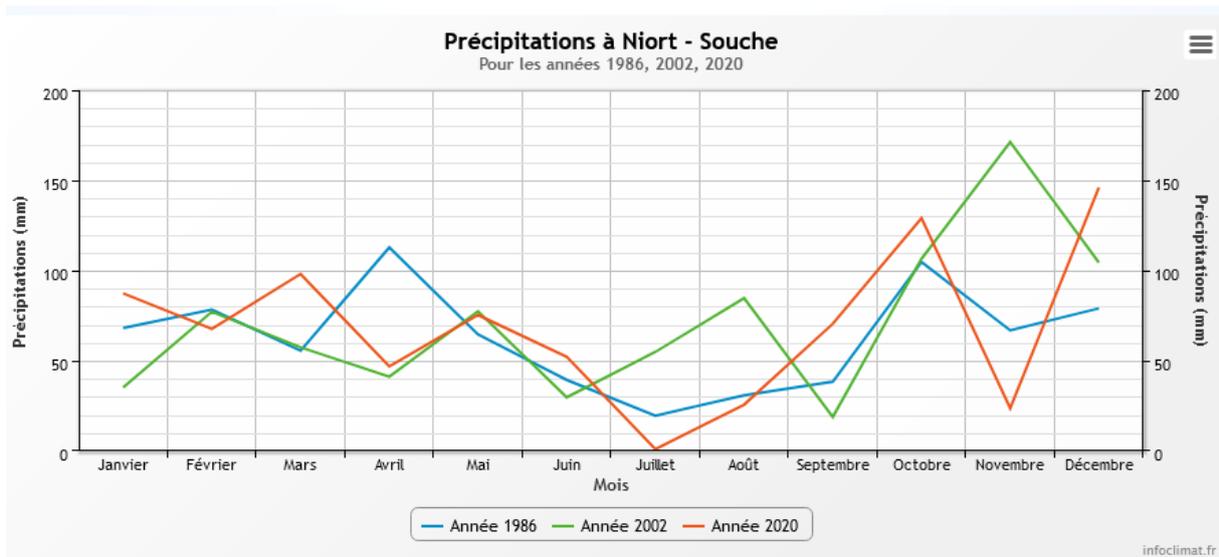


Tableau 1 : Comparatif des relevés de précipitation à Niort sur 3 périodes – source infoclimat.fr

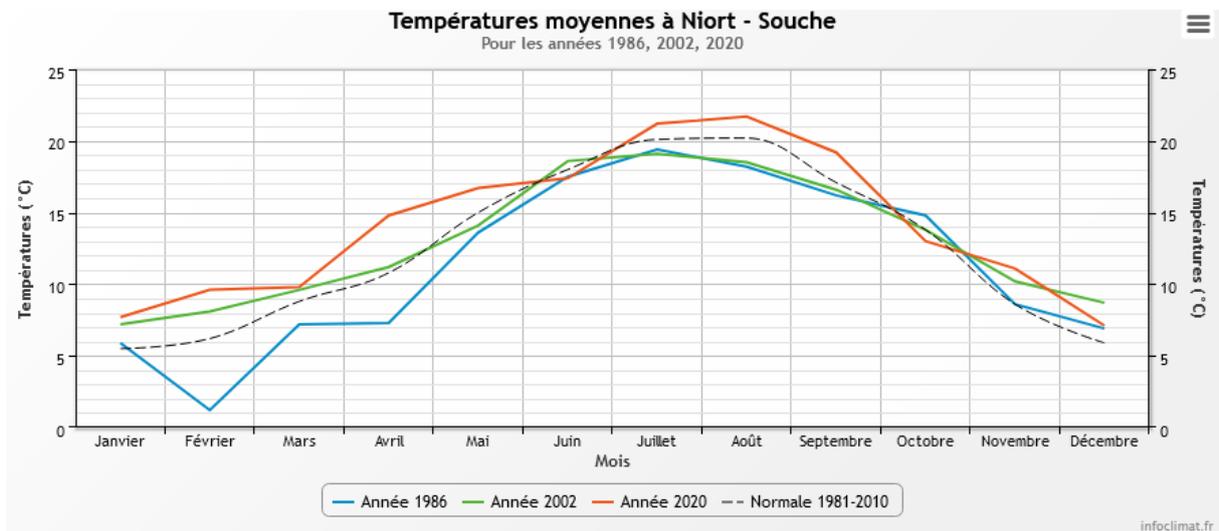


Tableau 2 : Comparatif des relevés de température à Niort sur 3 périodes – source infoclimat.fr

La chaleur assèche les terres plus rapidement, il faut donc augmenter l'irrigation pour que les plantes reçoivent la quantité hydrique nécessaire à leur croissance.

Pour finir cette partie introductive, quel lien existe entre le Marais et les réserves ?

C'est très simple. Les réserves seront situées en amont du Marais. Les pompages prévus dans les nappes phréatiques par les agriculteurs irrigants, se feront donc, selon les opposants au projet, au détriment de cette réserve naturelle et ils mettront en danger le cycle fragile et naturel du Marais.

Nous allons donc dans ce mémoire, nous concentrer sur l'analyse de la controverse qui a submergé des flots médiatiques, depuis que des agriculteurs ont décidé que, pour continuer à produire leurs cultures fourragères et céréalières avec un rendement indépendant au climat, la solution serait de construire d'immenses réserves d'eau artificiel.

Nous verrons comment, une partie de la population locale, désireuse de préserver la biodiversité de son territoire, agit pour éviter que ce qu'ils nomment les « bassines » ne voient le jour.

Ce conflit qui réunit changement climatique, ressources naturelles, pratiques culturelles et impact de l'homme sur la nature, est un terreau fertile à la création de projet pédagogique sensibilisant nos apprenants de filières agricoles.

Il a déjà été le vecteur d'un projet réussi au sein de mon établissement. Il pourra devenir sur le long terme, un outil d'analyse permettant une réflexion plus large, sur l'importance de l'agroécologie dans les futures approches de travail des professionnels que nous formons.

L'utilisation de l'eau a des fins agricoles, créera-t-elle des situations dramatiques dans les communes du sud Deux-Sèvres ? Ou bien la réflexion sur son utilisation amènera-t-elle à mettre en place de nouvelles techniques qui réuniront les populations ?

Nous allons à travers l'étude de cette controverse, essayer d'analyser les risques et atouts pour nos territoires concernant l'utilisation de l'eau en agriculture dans le futur.

II / Cadre d'interprétation

a/ Définition d'une controverse

Selon la définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), une controverse est une « *discussion argumentée, contestation sur une opinion, un problème, un phénomène ou un fait* ».

i/ Les acteurs d'une controverse

Une discussion, par nature, ne se fait pas seul, il faut des acteurs. Afin de les définir, Charaudeau (2015) rejoint la pensée de Lemieux (2007) et précise qu'une controverse « *se produit sur une scène impliquant une relation triadique entre les deux instances en confrontation et une instance témoin.* » (Charaudeau, 2015, p. 3)

La controverse implique donc des discussions argumentées entre des acteurs ayant des divergences qu'ils confrontent, et qui prennent à témoin un tiers.

Ce témoin, qui peut avoir pour vocation d'aider à trouver un consensus, devra pour que sa légitimité ne soit pas remise en cause par l'une des parties engagées dans la controverse, être composé de pairs.

Lemieux précise que « *plus le public placé en position de juger d'un différend est strictement composé de pairs, c'est-à-dire d'individus auxquels chaque partie en désaccord peut reconnaître la même compétence distinctive au jugement qu'elle se reconnaît, plus nous semblons disposés à parler de « controverses ».* ». (Lemieux, 2007, p. 196)

Dès lors que ce témoin dépasse le cadre des pairs et que le grand public est impliqué et amené à donner son avis, Lemieux (2007) considère que la controverse se transforme en « *crise institutionnelle* ».

ii/ La classification d'une controverse

La définition du CNRTL nous explique que les controverses sont articulées autour de faits, d'opinions, de problèmes ou de phénomènes, mais comment peut-on les classer ?

Selon le statut, positionnement et thématique des controverses, Charaudeau (2015) les départage en trois types :

- *Les controverses scientifiques et techniques*
- *Les controverses doctrinales*
- *Les controverses sociales*

Une controverse scientifique et technique sera cantonnée à un seul espace, celui des sciences et des technologies. Elle est construite autour de savoirs de connaissances qui sont connus par les différentes parties mais dont l'interprétation sépare les différents acteurs en un clivage pour/contre.

Une controverse doctrinale concernera des sujets d'ordre religieux ou économique. Elle portera sur un point de dogme, et son interprétation faite par des participants qui auront des savoirs égaux dans le domaine concerné.

La controverse sociale peut apparaître dans différents espaces publics. Elle se concentrera autour d'une problématique ou thématique d'intérêt social et moral. L'égalité aux niveaux des acteurs ne se fait pas autour du savoir, mais autour du droit pour chacun de donner son opinion. Les différents camps prendront position pour ou contre la thématique au nom de valeurs.

Chaque type de controverse a donc ses propres espaces, thématiques, protagonistes et positionnements. Il n'est néanmoins pas rare de voir certaines controverses s'étendre sur différents domaines.

Dans ce mémoire, nous étudierons une controverse socio-scientifique.

iii/ La conclusion d'une controverse

Pour conclure sur cette définition, les controverses ont-elles une fin ?

La controverse est aussi définie par son aspect interminable. En effet, Lemieux explique que sauf exception, « *verdict définitif et irrévocable d'un juge unanime* », le retour de la controverse apparaît éternel : « *le dissensus entre pairs n'étant pas le genre de chose en mesure de disparaître* ». (Lemieux, 2007, p. 196)

Pour Revel « *il est rare qu'une position l'emporte définitivement sur une autre jusqu'à la rendre inacceptable et insignifiante.* » (Revel, 2007, p. 104)

Les débats et les échanges autour des divergences, nourrissent la controverse. Seules des interventions autoritaires et officielles peuvent engendrer le déclin d'une controverse.

b/ L'analyse de la controverse

Nous avons vu qu'une controverse était caractérisée par des discussions argumentées entre différents acteurs autour de divergences. Mais quels processus discursifs les arguments utilisés suivent-ils ? Quels sont les champs sémantiques argumentatifs utilisés par les différentes parties pour convaincre le tiers du bienfondé de leur position ?

i/ Les programmes

Pour répondre à ces questions, et mener au mieux l'analyse sémantique d'un conflit, Camus et Lescano ont créé des outils de réflexion que nous allons utiliser.

Leurs méthodes d'analyse se basent sur l'une des thèses principales de la Théorie des blocs sémantiques qui précisent que les discours sont produits à partir de schémas. (Camus & Lescano, 2021)

Dans le cas de controverse sociale et/ou politique, Lescano précise que l'aspect argumentatif est plus complexe et prend la forme de schémas sémantiques qui « *combinent des causes et des conséquences, des obstacles franchis ou pas, des raisons d'agir, des objectifs* » et qu'ils « *vont définir des possibilités d'agir.* » (Lescano, 2019, p. 4) Avec Camus, ils ont renommé ces schémas sémantiques : « programme ». (Camus & Lescano, 2021, p. 1)

ii/ Des programmes normatifs ou transgressifs

Pour analyser une controverse, nous allons analyser et disséquer les programmes de chaque partie engagée dans la controverse. Pour appréhender au mieux chaque programme, Camus et Lescano nous invitent à étudier leur interdépendance sémantique qui peut être normative ou transgressive.

On reconnaît une interdépendance normative (symbolisée par \rightsquigarrow^1) via les liens de cause à effet dans les expressions du type :

- A donc B
- Si A alors B
- B parce que A
- A favorise B
- A rend B possible
- A engendre B

Une interdépendance de type transgressive (symbolisée par \rightarrow^1) sera quant-à-elle définie par la contradiction que l'on retrouvera dans des expressions du type :

- A pourtant B
- Même si A, B
- B bien que A
- A n'empêche pas B
- Le A qui B
- Un A à B

iii/ Précarité d'un programme

En complément à l'analyse des programmes par le biais de leur interdépendance, Lescano définit ces programmes comme « *précaires* » et « *situés* ». (Lescano, 2019, p. 5)

¹ Les symboles remplaceront dans la suite du mémoire, les mots soulignés italiques qu'ils représentent

Lescano suggère qu'un « *programme est précaire parce que son existence est toujours soumise à l'action des discours* ». Ils « *sont précaires dans le sens qu'ils sont soumis à l'activité discursive et que donc leur disponibilité évolue* ». (Lescano, 2019, p.6)

Nous aurons donc pour objectif d'évaluer la précarité de chaque programme et de définir, si possible, quelles sont les discours pouvant fragiliser le programme.

iv/ Situation d'un programme

Concernant la deuxième propriété inhérente à un programme, sa *situation*, Camus et Lescano considèrent que les controverses sont constituées de deux plans : la surface discursive et l'espace sémantique.

La surface discursive est le lieu où l'on voit apparaître « *les textes, la matérialité textuelle, les énoncés, les mots* » (Lescano, 2019, p. 6). La surface discursive est donc factuelle et s'appuie sur des choses concrètes, existantes.

L'espace sémantique, quant à lui, est l'espace où l'on retrouve les programmes. L'espace sémantique est modifié selon les discours tenus par les acteurs. Ces changements en son sein peuvent faire fluctuer les programmes, renforçant ainsi leur aspect de précarité.

Cet espace sémantique est primordial dans un conflit. Il rassemble toutes les interventions discursives des différents protagonistes de la controverse.

Cet espace peut être local ou bien global.

Nous le considérerons comme local lorsque les discours discursifs qui le composent sont énoncés au sein de groupes restreints et considérés comme privés.

Toutes interventions au sein d'un espace public seront à contrario considérées comme une composante de l'espace sémantique global.

La notion d'espace sémantique est essentielle dans notre travail d'analyse sémantique car comme l'ont défini Badouard et Mabi : « *Une controverse ne peut être finement analysée sans prendre en compte le processus de publicisation du problème dont elle relève, la construction des cadrages médiatiques qui influence la perception de ses enjeux, les stratégies de communication qui déterminent en partie la trajectoire des arguments ou encore la matérialité des arènes qui conditionne la forme des échanges et des débats* » (Badouard & Mabi, 2015, p. 12)

Il est donc important de pouvoir définir quels accès à l'espace public ont les programmes des différents acteurs. Il est tout aussi appréciable de comprendre comment ces espaces sémantiques publics, selon leurs origines et formes, vont influencer les programmes.

v/ Constitution des programmes

Les programmes sont donc des schémas normatifs ou transgressifs situés et orientés à l'action. Nous savons que les discours des acteurs d'une controverse modifient les programmes. De quelle manière ? En y effectuant des « opérations ». (Camus & Lescano, 2021, p. 5)

Les opérations les plus importantes qu'un énoncé peut effectuer sur un programme sont les suivantes :

- L'investissement (le pour)

Dans ce type d'énoncé, les acteurs vont présenter les convictions qui les amènent à défendre leur position. Ils vont utiliser des paraphrases du type : « Selon nous/moi... », « Nous voulons... », « Il faudrait... », « Nous devons... ».

- Le combat (le contre)

Dans les énoncés de type « combat », les instances participant à la controverse s'engagent dans des discours visant à décrédibiliser les arguments adverses. Ils se retrouvent souvent paraphrasés avec des termes tels que : « Je suis contre... », « C'est faux de dire... », « Non A n'est pas B... ».

- La naturalisation (fait cru et objectif)

Les énoncés dits de naturalisation visent à présenter les faits de manière objective et accomplie. Nous retrouvons dans ce type d'énoncé des phrases du type : « A est B... », et l'utilisation du passé simple...

L'opération, qu'elle soit d'investissement, de combat ou de naturalisation, est l'impact de l'apparition d'un énoncé dans une surface discursive, sur un programme.

Les opérations, via leur mode d'intervention (investir, combattre, naturaliser) sont aussi amenées à modifier l'espace sémantique des programmes.

Afin de légitimer un programme, les instances ont tout à gagner à le rendre le plus stable possible. Cette stabilité proviendra notamment du fait de ne pas retrouver d'opérations contradictoires en son sein.

vi/ Exemple d'analyse d'un programme

Le programme parfait serait donc le programme qui suivrait un mode d'opération unique et qui serait inattaquable par la partie adverse.

Pour expliquer ce dernier concept, prenons pour exemple la controverse sur la VAR (assistance vidéo à l'arbitrage) dans le monde du football.

Les pro-VAR avancent des programmes normatifs s'appuyant sur des énoncés d'investissement du type : « La technologie est neutre \rightsquigarrow les arbitres le sont ». Ou bien : « Les arbitres ne commettent plus d'erreur \rightsquigarrow la technologie permet d'analyser les images. »

Les anti-VAR eux, reprennent les programmes normatifs des pro-VAR et, en y introduisant des énoncés de combat, ils les rendent transgressifs : « La VAR est utilisée \rightarrow les erreurs d'arbitrage continuent ». « \rightarrow la VAR est présente, les arbitres prennent parti pour une équipe. »

Dans ce cas précis, quel serait le programme parfait pour les pro-VAR ?

Si les pro-VAR présentaient un programme normatif avec un énoncé d'investissement tel que : « En normalisant les échanges entre arbitres et acteurs sous le format de celui utilisé dans le rugby², \rightsquigarrow les conditions d'analyses et de prises de décisions des arbitres avec ou sans VAR seraient favorisées. »

Les pro-VAR pourraient même compléter leur programme en précisant que ce type de règle est transposable au monde du football amateur. Cela permettrait de réduire les violences (verbales et physiques) envers les arbitres qui sont encore trop nombreuses.

Avec ce type de programme, l'installation d'une opération contradictoire par les anti-VAR paraît compliquée.

En effet, les pro-VAR mettent en avant le respect par tous les acteurs du statut de l'arbitre. Ils normalisent les échanges en diminuant le nombre d'interlocuteur pouvant échanger avec l'arbitre et réduisent ainsi les risques de débordement et de perturbation du travail de l'arbitre. Ils mettent aussi en avant un programme où la communication est au moins aussi importante que l'apport de la technologie. Ils légitiment l'utilisation de la VAR en l'insérant dans un contexte d'utilisation idéale.

² Seul le capitaine peut parler à l'arbitre sous peine de sanction, et les choix des arbitres (équipés d'un micro) sont expliqués aux acteurs du jeu. Par ailleurs, il n'y a jamais eu de polémique pro ou anti VAR dans le rugby.

III/ Présentation de la controverse

a/ Contextualisation

Le conflit se situe majoritairement dans le sud Deux-Sèvres, département au nord de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'étend néanmoins dans une moindre mesure sur les départements voisins de la Vienne et de la Charente-Maritime.

Il concerne la gestion des ressources en eaux naturelles disponibles pour irriguer et arroser les cultures agricoles.

L'agriculture de ce territoire est tournée vers la production végétale, notamment le maïs grain et ensilage destiné à nourrir les animaux d'élevages. Ce type de production agricole requiert de fortes quantités d'eau pour assurer la croissance des plantes, notamment lors de la période estivale.

Ce territoire est aussi celui du Marais Poitevin, réseau hydraulique créé par nos ancêtres au 11^e siècle et qui se destine à réguler les variations de précipitations saisonnières (inondation en hiver, sécheresse en été).

Comme expliqué dans la partie II.a.ii, cette controverse est de type socio-scientifique.

Le fait social sur lequel repose la controverse est l'utilisation des ressources en eau. Nous prenons ici la définition du fait social de Durkheim (1895) qui explique que ce sont des faits qui existent extérieurement à l'individu et qui s'imposent à lui.

Le fait scientifique attenant à la controverse est le changement climatique.

Francis Chateauraynaud avait étudié « *l'usage de la cause climatique comme argument pour la relance de l'industrie nucléaire civile* ». (Chateauraynaud, 2011, p. 131) Ce mémoire s'efforcera à l'analyse sémantique de ce fait scientifique, appliqué à un fait social différent qu'est l'utilisation des ressources en eau.

L'impact du changement climatique sur l'agriculture, amène les exploitants agricoles à repenser leur manière de gérer les ressources en eau. Les enjeux portant sur l'accessibilité à l'eau et l'utilisation qui en est faite, ont engendré des divergences d'opinions entre une partie des exploitations agricoles du territoire et une partie de la population locale.

Les méthodes de stockage, les financements des travaux et les pratiques agricoles sont au cœur de cette controverse socio-scientifique.

b/ Les acteurs

Face aux pénuries d'eau qui mettent en danger leur récolte, un groupe d'agriculteurs locaux a décidé de se rassembler et de fonder en 2011 une société coopérative, la Coop de l'eau. Afin de résoudre leur problème d'irrigation, ils prévoient de créer ce qu'ils nomment des retenues d'eau sur différents sites clés des trois départements. Le principe de ses retenues est expliqué dans le schéma suivant :

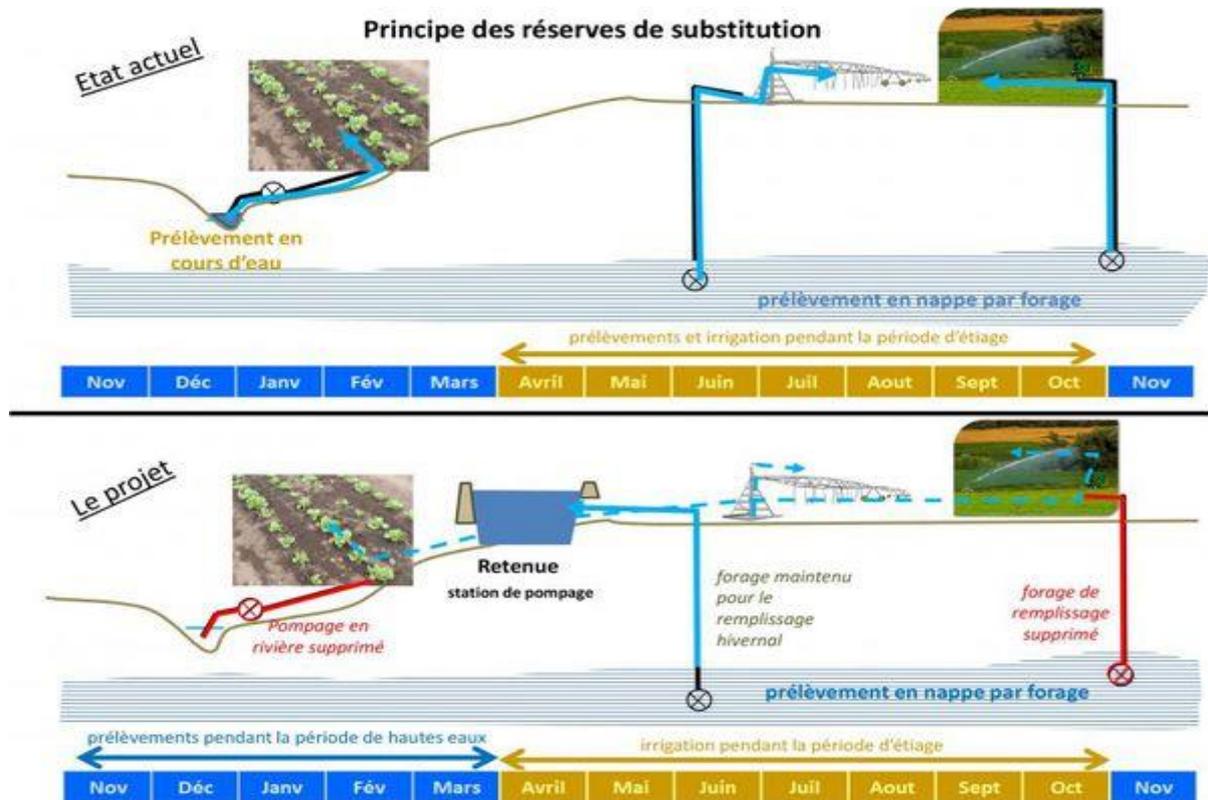


Schéma 1 : Principe des réserves de substitution • © Coop de l'eau 79

Le président de cette coopérative est le porte-parole et la figure médiatique principal des retenues d'eau, il se nomme Thierry Boudaud.

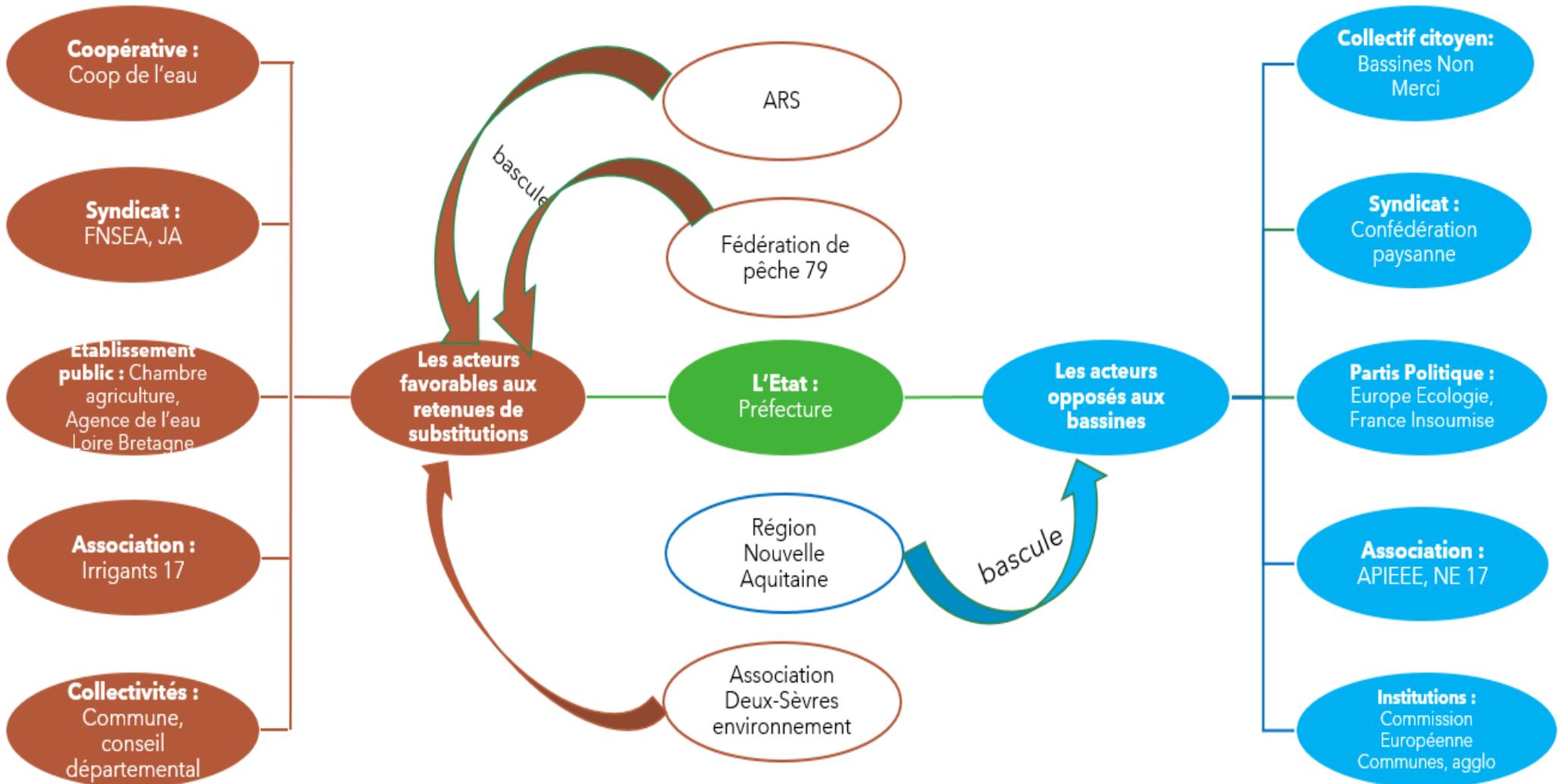
Une opposition s'est formée pour éviter la construction de ce qu'eux appellent les bassines. Cette opposition est constituée d'associations, syndicats, collectifs et de collectivités territoriales.

Un de ces acteurs est le porte étendard de la lutte, le collectif « Bassines, non merci » (ci-après nommé BNM).

Le porte-parole de BNM, Julien Le Guet, est la figure médiatique principale de l'opposition.

Derrière ces deux entités phares de la controverse, se trouvent de nombreux autres acteurs qui vous sont présentés dans l'organigramme suivant :

Organigramme des acteurs de la controverse et de leur positionnement



c/ Historique récent de la controverse

Printemps 2017 : Enquête public concernant la construction des réserves de substitution (nom donné par les institutions françaises) recueillant 70% de dépositions s'opposant au projet

Octobre 2017 : Arrêté préfectoral autorisant la construction de 19 réserves de substitution.

Printemps 2018 : Recours auprès du tribunal de Poitiers porté par 12 organisations dont des associations de protection de la nature et de l'environnement, la fédération de pêche 79, UFC-Que Choisir

Juillet 2018 : Rapport interministérielle (CGAAER – CGEDD) visant à proposer une médiation sur les questions des : - volumes des retenues – l'usage de l'eau - la gouvernance

Automne 2018 : La préfecture des Deux-Sèvres réunit tous les acteurs afin de trouver un protocole d'accord. Lors de la deuxième séance, le collectif BNM s'est vu exclure des échanges. (La préfecture leur reproche d'avoir contacté des propriétaires de terre concernés par les bassines sans autorisation)

Décembre 2018 : Signature du protocole d'accord entre les différents acteurs. Seuls 4 des 17 institutions présentes lors des échanges ont refusé de signer cet accord (le groupe ornithologique des Deux-Sèvres, l'APIEEE (Association de protection, d'information et d'études de l'eau et de son environnement dans les Deux-Sèvres), la confédération paysanne et la commune de Mougou).

Octobre 2020 : Manifestation des opposants au projet avec présence de figures politiques et médiatiques nationales (Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, José Bové)

Mars 2021 : Les opposants saisissent et obtiennent de la Commission européenne :

- Que leur pétition soit hébergée par le Parlement européen
- Que la Commission demande à l'Etat français et la région Nouvelle-Aquitaine des preuves que le projet est conforme aux directives européennes
- Que les commissions environnement et contrôle budgétaire soient saisies du sujet

La controverse est aussi dans l'actualité récente avec une exposition nationale dans un reportage diffusé dans l'émission *Envoyé Spécial* sur France 2, le 3 mars 2021.

Les travaux de construction, initialement prévus en automne 2019 devaient débuter début 2020 puis début 2021 et sont de nouveau repoussés au deuxième semestre 2021. Au regard des déclarations des opposants (Pouliquen, 2019), des risques de ZADisation (occupation des terrains par les opposants) sont très forts.

d/ Remédiation

Comme expliqué dans la partie précédente, cette controverse a la particularité d'avoir vu les acteurs être réunis autour d'une table pour dialoguer et trouver une solution par la volonté de l'Etat via la préfecture.

Cette démarche a permis de trouver des compromis synthétisés dans un protocole d'accord. Cela a entraîné la « bascule » d'un certains nombres d'opposants vers le soutien du projet.

Ce protocole prévoit selon la préfecture des Deux-Sèvres « *un volume d'irrigation réduit (plus que 16 réserves), un réexamen des réserves de substitution et de forages de remplissage en fonction de leur impact, le développement de pratiques agricoles vertueuses, en faveur d'une agriculture durable et des règles de répartition de la ressource en eau intégrant notamment de nouveaux bénéficiaires potentiels* ». (David, 2018, para. 5)

Les membres de la Coop de l'eau souhaitant exploiter l'eau des retenues, devront s'engager sur au moins une des conditions suivantes :

- « *l'évolution des cultures et pratiques agricoles avec notamment la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques ;*
- *un programme de renaturation des paysages et de la biodiversité ;*
- *une gouvernance du dispositif ouverte à l'ensemble des acteurs ;*
- *une transparence des pratiques ;*
- *un contrôle précis et rigoureux des services de l'État. »* (David, 2018, para. 7)

L'Etat, via la préfecture, et les pro-retenues d'eau se sont félicités de ce protocole d'accord. L'opposition considère qu'il ne va pas suffisamment loin dans la protection de la nature et dans l'engagement vers la transition agroécologique.

IV/ Analyse de la controverse dans l'espace sémantique global

a) Recueil de données et corpus

Les discours publics des différents acteurs constitueront la ressource de base pour étudier l'espace sémantique global de cette controverse.

Les recherches et collectes de documents ont été effectuées en grande partie à partir de moteurs de recherche. Certains passages du corpus proviennent d'extrait d'émission diffusée à la télévision. Une partie des articles de presse proviennent de la presse quotidienne régionale reçue dans mon établissement.

Nous ne retiendrons pour notre corpus que les discours officiels (communiqué, rapports, textes officiels) et les articles de presse. Les articles de presses ont été sélectionnés pour contenir au maximum les témoignages des différents acteurs.

b) Analyse de la controverse

i/ La fragilité de la biodiversité au cœur du conflit

La biodiversité est au centre de l'argumentation utilisée par les irrigants pour défendre leur positionnement. Ils mettent en avant cet engagement via le programme « La biodiversité est fragile ~ il faut la protéger ».

Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau, insiste dans une de ces déclarations sur l'importance de la coexistence entre agriculture et biodiversité.

« Dans ce que l'on veut transmettre, il y a les outils d'adaptation au changement climatique et une agriculture qui prend en compte la biodiversité. Car il ne peut pas y avoir de biodiversité sans agriculture, et réciproquement. »
- Thierry Boudaud, France 3, 05/11/19

Il est intéressant de noter que c'est suite à la remédiation de l'Etat via la préfecture, et la signature du protocole d'accord, que les partisans du projet ont multiplié les déclarations portant sur leur investissement dans la biodiversité.

Ils l'ont fait car le protocole a remodelé l'espace sémantique global de la controverse créant de la légitimité pour les irrigants dans le domaine de la biodiversité.

Un autre exemple de ce basculement réside dans un tract de réponse publié conjointement avec la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres en réponse aux arguments des opposants. En effet dans ce document, la Coop de l'eau met en avant le protocole pour affirmer que les retenues de substitution vont permettre d'accélérer la transition agroécologique et ainsi la protection de la biodiversité.

« Le protocole d'accord prévoit des actions pour la biodiversité chez tous les irrigants qui veulent avoir de l'eau »

- Coop de l'eau Chambre agriculture, Tract de réponse aux opposants, 07/2019

Le protocole a marqué l'histoire du conflit car sa signature a entraîné une diminution du nombre d'opposants au projet.

Certaines associations environnementales ont salué l'obligation de changement des pratiques vers un modèle plus sain des agriculteurs et trouvent dans ce consensus une raison valable pour changer leur fusil d'épaule.

« Nous avons changé parce que le projet a changé. »

- Yannick Maufras, Nature Environnement 79, France Inter, 04/09/19

Cette intervention légitime le projet et le soutien qu'elle apporte car les modalités ont changé. Elle s'inscrit dans ce nouvel espace sémantique global qui légitime l'engagement des partisans du projet dans la protection de l'environnement et par voie de conséquence la protection de l'eau.

Malgré tout, certains collectifs, associations et syndicats considèrent que ces engagements et ces promesses ne vont pas assez loin. Elles n'engagent pas assez les agriculteurs dans leur démarche de transition agroécologique et leurs stratégies agricoles.

Leur stratégie de défense est de prendre le programme normatif des partisans pour le transformer en programme transgressif et ainsi le rendre plus précaire : « → il y a engagement dans la biodiversité, il n'est pas assez fort ».

Ce programme va permettre aux opposants d'introduire des opérations de type combat.

Pour le collectif BNM, il suffit aux agriculteurs de ne choisir qu'une des contreparties imposées par le protocole pour se voir délivrer le sésame leur ouvrant les voies aux réserves d'eau. Le protocole n'est donc pas crédible car pas assez contraignant.

« Les contreparties listées ne vont pas assez loin et l'agriculteur n'a besoin de s'engager que sur l'une d'entre elles pour accéder à l'eau des bassines. »

- Julien Le Guet, BNM, 20 Minutes, 14/07/19

La biodiversité est très importante car c'est autour d'elle et de sa protection que le projet a vécu ses plus grands changements. C'est aussi autour de cette entrée qu'une partie des solutions de résolution du conflit se concentrent.

C'est via son prisme que les défenseurs du projet crédibilisent leur positionnement et mettent en avant la cohérence du projet dans un modèle agricole durable, mais c'est aussi sur elle que les anti-bassines vont s'appuyer pour mettre en avant ce qu'eux considèrent comme une opportunité manquée pour vraiment développer un modèle d'agriculture durable.

ii/ Gérer les excédents d'eau pour mieux se projeter

Le programme normatif présenté et défendu par les pro-retenues de substitution faisant la jonction entre les espaces sémantiques de la biodiversité et de la gestion des excédents d'eau est « On prélève la nappe en hiver ~ on ne prélève pas quand elle est fragile en été »

Pour démontrer le bien-fondé du projet à un public neutre, les agriculteurs irrigants mettent en avant les normes très strictes qu'ils s'imposent pour ne pas fragiliser les cours d'eau. Selon eux, il ne s'agit pas de remplir les réserves de substitution en surexploitant les nappes phréatiques, mais bel et bien de se concentrer sur la période hivernale et ses précipitations abondantes, pour protéger la fragilité des nappes phréatiques en été.

« Cette eau sera prélevée en hiver, dans la nappe phréatique, de manière superficielle. On ne pourra remplir ces retenues que si la nappe est pleine, avec un protocole très strict, avec des niveaux à respecter. On ne prendra que l'eau en excédent, lorsqu'elle est abondante. »

- Thierry Boudaud, France 3, 05/11/19

Ce programme est donc défendu par des énoncés entraînant une opération de naturalisation. Les irrigants présentent leur solution comme naturelle et sécurisante pour les cours d'eau.

De plus, les défenseurs du projet de construction considèrent qu'en remplissant leur retenue de substitution en prélevant le surplus des nappes phréatiques en hiver, ils ne font que valoriser une eau destinée à être perdue dans la mer et s'appuient sur le programme : « Le surplus d'eau en hiver n'est pas stockée ~ il est perdu »

Ce programme est défendu par des opérations de type investissement. Il est intéressant de voir que l'intervention suivante est celle d'un élu de la ville de Niort qui prend position dans l'espace sémantique global et investit le programme en justifiant une « bonne action », une notion qui reste très subjective.

« Il s'agit vraiment de substitution, on prélève l'eau quand le milieu le permet, l'hiver, on la stocke afin de pouvoir continuer à travailler l'été, c'est une bonne action. »

- Elmano Martins, Président syndicat eau ville de Niort, Planète, 10/11/17

Face à ces affirmations des pro-bassines, les antis ont eux aussi développés un programme pour expliquer à la population, que cette vision de la gestion de l'eau n'est pas satisfaisante : « Le surplus d'eau hivernale s'écoule dans l'océan ~ le développement de la faune et flore locales est favorisé »

Ils n'avancent pas un programme transgressif pour contrer le programme normatif de la partie adverse. Ils préfèrent eux aussi utiliser un programme normatif qui, grâce à une opération de naturalisation, apparaît dans l'espace sémantique global comme un fait accompli.

« L'eau qui va vers la mer en hiver n'est pas perdue... Elle y est utile ! »

- Europe Ecologie Les Verts (EELV) 79, La Nouvelle République, 25/05/18

La création des bassines impacterait donc négativement les agriculteurs de la mer et leur production. La résolution d'un problème pour les uns, engendrerait la création de difficultés pour d'autres.

« Les Vendéens se demandaient pourquoi leurs huîtres ne grossissaient plus, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'elles manquaient de l'eau douce des fleuves côtiers. »

- Joël David, Confédération Paysanne, Planète, 25/05/17

« À force de pomper, on lessive les terres, on les irrigue de pesticides et de nitrates qui dégradent l'eau dont ont besoin en aval les ostréiculteurs et les conchyliculteurs. »

- Patrick Picaud, président de Nature Environnement 17, Sud-Ouest, 11/10/20

En légitimant leur programme par ces opérations de naturalisation, les opposants s'affranchissent de réponses de la part des partisans du projet.

Par ailleurs, les affirmations concernant l'impact des réserves de substitution sur l'activité agricole maritime n'ont jamais été attaquées par les partisans du projet dans l'espace sémantique global.

iii/ Vers des modèles agricoles adaptés aux ressources et aux défis climatiques

Dans ce conflit, chacune des parties a fait un pas en avant pour engager le dialogue et trouver la solution adéquate via des compromis. Ils ont été épaulés par la préfecture pour structurer cette démarche mais ils ont aussi profité de l'espace médiatique public pour faire part au camp adverse des solutions qui résoudraient le conflit.

Pour les irrigants, il ne s'agit surtout pas de dénier le réchauffement climatique. Ils sont les premiers témoins des conséquences de ces changements et reconnaissent publiquement que cela impacte leur pratique via des interventions de type naturalisation.

« Ici, vous ne trouverez pas de climatosceptiques. Le constat est implacable : on se rapproche des climats méditerranéens l'été, avec des pics de chaleurs de plus en plus fréquents. Nous n'avons pas changé la date de plantation des semis. En revanche, en une génération, les récoltes ont été avancées d'une semaine. C'est énorme. »

- Thierry Boudaud, 20 Minutes, 14/07/19

Face à ces changements qui modifient leurs pratiques, ils justifient la construction des retenues par le programme normatif : « Le réchauffement climatique impacte défavorablement nos pratiques ~ nous avons besoin d'outils adaptés ».

Ils considèrent que les retenues de substitution permettront de développer des projets luttant efficacement contre le réchauffement climatique et pour le justifier ils renforcent leur programme par des opérations de type investissement.

« Le projet permettra de développer les énergies renouvelables : plus de 100 hectares de panneaux photovoltaïques seront posés sur les plans d'eau et les berges bien exposées. L'irrigation sécurisée l'été permettra de multiplier les couverts végétaux pour produire du gaz local par méthanisation et stocker plus de carbone. L'irrigation sécurisera une filière locale de soja non-OGM en construction, sur 2.600 hectares. »

- Coop de l'eau Chambre agriculture, Tract de réponse aux opposants, 07/2019

Cette réponse au défi climatique est entendue par la partie adverse, mais elle n'est pas celle qui convient le mieux pour eux. Ils luttent face au programme normatif encore une fois par un programme transgressif rendant précaire l'intervention adverse : « → les irrigants proposent des solutions, le modèle agricole ne change pas assez. »

Ils pensent que les irrigants n'ont pas perçu le problème dans le bon sens et que leur solution ne correspond pas à la réalité. Plutôt que de créer des outils leur permettant de poursuivre leur modèle agricole intensif avec des variétés de plantes qui ne sont adaptées ni aux terres ni au futur climat, ils doivent repenser leur stratégie agricole et choisir des variétés à cultiver adaptées aux changements climatiques.

Pour défendre leur position tout en attaquant les arguments adverses, ils choisissent de développer leur programme via des opérations de type combat et naturalisation.

« On est partis dans le mauvais sens, On s'est dit, aujourd'hui il y a des agriculteurs qui ont besoin d'eau, l'eau se rarifie donc il faut qu'on trouve une solution pour avoir toujours autant d'eau, voire plus. C'est là où il est le problème on devrait se dire plutôt, quelles sont les besoins réels sur les territoires, est-ce que sur des zones de plaine où il y a beaucoup de cailloux où cela sèche très vite, est-ce que c'est pertinent de continuer à faire du maïs ? Le plus intelligent aurait été de se dire quel usage on veut pour l'eau ? »
- Marine Pacault, Confédération Paysanne, Envoyé Spécial, 04/03/21

Cette intervention met dans un premier temps en lumière l'aberration, selon les opposants au projet, de vouloir toujours autant d'eau en combattant ce principe de ne pas vouloir s'adapter. Puis l'auteur de l'intervention va naturaliser son positionnement en posant une question fermée à laquelle il est difficile de répondre par oui. Elle assure donc la stabilité de son intervention. Et ensuite elle termine par une question ouverte pour proposer des pistes de solutions à cette problématique du modèle agricole.

iv/ L'eau stockée nuit-elle à la santé ?

Dans ce dossier, les opposants au projet s'inquiètent de l'impact sanitaire que les retenues d'eau auront sur les cours d'eau existants et le Marais Poitevin.

Ils articulent leurs prises de parole autour du programme normatif « L'eau stagnante est exposée en plein air ~ les risques sanitaires sont augmentées et ~ une détérioration de l'eau potable est possible ».

Ce programme de défense est notamment porté par l'écologiste, Benoit Biteau, élu régional et député européen. Il utilise une opération de type combat pour marquer les esprits et insister sur la gravité des conséquences qu'auraient les bassines.

« On le voit sur le Marais poitevin, l'usage de l'eau en agriculture met en difficulté le bon état des milieux aquatiques et met en péril la distribution de l'eau potable. »
- Benoit Biteau, Député européen EELV, France 3, 05/11/19

Afin de crédibiliser leur propos, les opposants se sont longtemps appuyés sur l'avis négatif déposé par l'ARS et relayé par le rapport CGAAER.

« Il faut signaler que cette opposition est partagée par l'Agence régionale de santé (ARS), qui a émis un avis défavorable au projet, mettant en avant l'insuffisance de lien entre l'approche, presque exclusivement quantitative, développée par le projet de territoire (PT) et le CTGQ et la préservation de la qualité des eaux. »

- Rapport CGAAER, juillet 2018

Mais là encore, l'impact du protocole d'accord sur le conflit et sur les déclarations dans l'espace sémantique global est considérable.

L'ARS a profité de la signature du protocole d'accord pour faire volte-face et changer de position. Afin de ne pas s'opposer à la construction des retenues et fragiliser les arguments adverses, elle avance un programme transgressif « → il y a un risque, il est impossible qu'un accident arrive ».

Ce programme est naturalisé par l'intervention suivante :

« Pour qu'il y ait contact avec une légionelle il faudrait que quelqu'un passe sous un jet d'eau durant l'irrigation. Il n'est pas prévu, que je sache, que les agriculteurs se douchent ou se baignent dans ces réserves. »

- Laurent Flament, directeur de l'ARS, La Nouvelle République, 24/02/20

Cet argument aurait tout aussi bien pu être placé avant la signature du protocole. Il est donc interpellant de voir qu'une telle institution légitime la construction des bassines avec une opération de naturalisation sur un fait factuel assez déroutant, plutôt que sur un raisonnement scientifique, une recherche ou bien une étude de terrain.

Face à ce retournement de situation récent et inattendu, les opposants du projet persistent dans leur programme normatif et mettent en avant les risques sanitaires en s'appuyant sur un rapport d'un maître d'œuvres de réserves anciennes en Vendée, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), pour étayer leurs propos.

Il est intéressant de découvrir à la lecture de ce rapport que l'impact des proliférations biologiques amène un risque pour la santé et pour le matériel des irrigants.

« Selon la CACG, des problèmes de prolifération végétale s’observent depuis quelques années dans ces réserves. Ces proliférations sont problématiques sur deux réserves car s’ajoute le problème de développement de biofilms à l’intérieur des canalisations de distribution et d’irrigation, limitant ainsi la pression, très problématique pour les irrigants »

- CACG, Problème de proliférations biologiques dans les réserves de substitution, Novembre 2018

v/ Public et privé : Qui doit payer la facture ?

La discordance autour des retenues d’eau englobe aussi l’aspect économique de ces réalisations. En effet, la réalisation de ces structures gigantesques représente une somme d’argent conséquente, près de 60 millions d’euros.

70% de cette somme serait payée par le contribuable car assumée par l’Agence de l’eau Loire Bretagne, un établissement public du ministère de la transition écologique et à l’origine par des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) distribués par la région Nouvelle-Aquitaine. Le reste serait pris en charge par les agriculteurs membres de la Coop de l’eau.

Nous précisons à l’origine pour le financement région, car après le refus de la région Nouvelle-Aquitaine de financer le projet en décembre 2020, l’Etat a décidé de prendre à sa charge l’intégralité des 70%.

Pour justifier un tel investissement de la part des finances publiques, les partisans des retenues de substitution avancent le programme normatif « La gouvernance sera collégiale ~ tous les acteurs du territoire seront actifs dans la gestion ».

Afin de présenter ce programme ils s’appuient sur un énoncé entraînant une opération de naturalisation.

« L’Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) gère les droits à prélever de l’eau qui sont attribués par le Préfet de Région. »

- Coop de l’eau Chambre agriculture, Tract de réponse aux opposants, 07/2019

Ils ne seront pas les décideurs finaux sur le prélèvement effectif ou non de l’eau, c’est l’Etat, via le préfet de région, qui prendra la décision finale.

De plus, il n’est pas question pour eux de privatiser ces réserves. Outre leur rôle premier qui est d’irriguer, ils souhaitent les rendre multifonctionnelles et accessibles à tous. Une opération de type investissement vient crédibiliser le projet en y incluant une fonction sociale et

sécuritaire. Cette intervention a aussi pour but de stabiliser le programme sur la gouvernance collégiale.

« Les communes peuvent utiliser les réserves d'eau en cas d'incendies importants. À l'avenir, les ouvrages répondront à de multiples usages : irrigation des cultures, arrosage des espaces verts, golfs, stades... »
- Site de Coop de l'eau

Les opposants au projet ont décidé de s'appuyer sur un programme transgressif pour fragiliser le positionnement de la partie adverse.

Pour eux « L'eau est un bien public → certains se l'approprient à des fins privées. »

Parmi ceux qui se positionnent sur cet axe de défense et viennent enrichir ce programme d'intervention de combat, on retrouve des figures politiques tels que Jean-Luc Mélenchon ou Yannick Jadot.

Sachant que ces structures seront financées en grande partie par des fonds publics et qu'elles concernent un bien public, l'eau, ils remettent en question aussi bien le bienfondé de la décision de construire ces réserves sans l'aval de la population que le monopole qui sera fait de ces réserves par une partie des exploitants.

« Il faut décréter que l'eau est un bien commun. Personne ne peut se l'approprier sans que la collectivité ait donné son mot »
- Jean-Luc Mélenchon, Le Point, 12/10/20

« ...mirages de l'eau magique préservée pour quelques irrigants, mais rien pour les autres »
- Yannick Jadot, Le Point, 12/10/20

Certaines opérations de type combat utilisent même des termes encore plus vindicatifs afin de sensibiliser l'opinion public et donner à l'affaire, un parfum de scandale.

« C'est un détournement de l'argent public et d'un bien public - l'eau »
- Joël David, confédération paysanne, Planète 2017

« C'est de la mainmise, de l'expropriation de bien commun. C'est insupportable. »

- Benoit Biteau, député européen écologiste, France 3, 24/03/2021

Certains opposants choisissent d'utiliser des opérations de naturalisation afin de proposer un programme normatif plus stable « ~ cet argent public doit être dépensé ~ qu'il accompagne la formation des agriculteurs vers des pratiques plus durables ».

Ce programme est plus stable car il complète un autre programme vu précédemment, celui sur le changement des pratiques agricoles.

Ce phénomène de regroupement de programme normatif provoque un effet de logique de raisonnement et renforce le positionnement de celui qui l'utilise.

Tout en questionnant la dépense publique, l'intervention suivante propose des solutions pour utiliser autrement une telle somme et fait le lien avec ce que l'enseignement agricole pourrait proposer dans l'avenir comme formation pour adulte.

« Quand on met autant d'argent public comme pour le projet des bassines c'est de l'argent public qui pourrait servir à accompagner directement les paysans. En 10 ans je pense qu'on peut vraiment accompagner au changement et que c'est la clé de notre avenir. »

- Amandine Pacault, Confédération Paysanne, Envoyé Spéciale, 04/03/21

vi/ De la parole aux actes : Faut-il un mort pour solutionner la controverse ?

Ce titre fait référence au dénouement de la controverse de Sivens et aux propos des différents acteurs de notre conflit.

Pour rappel, la controverse de Sivens portait aussi sur la gestion de l'eau et la construction d'un barrage visant à irriguer les terres agricoles. Le projet de barrage fut éconduit par la Ministre de l'Ecologie de l'époque, Ségolène Royal, suite au décès d'un manifestant anti-barrage, Rémi Fraisse, faisant suite à un affrontement avec les forces de l'ordre.

Il y a, malheureusement, car la violence ne résout rien, une escalade de la tension dans les propos laissant présager une issue tragique à ce conflit.

Pour les défenseurs des bassines, il s'agit de s'appuyer sur le programme normatif « On est menacé ~ on menace ».

Le président de la Coop de l'eau a déjà averti dans les médias et de manière très explicite que les opposants au projet ne devaient pas mener des actions illégales telles que l'occupation des terres. Il utilise une opération de type investissement pour montrer sa détermination.

« Ils n'ont pas intérêt à occuper des champs. »

- Thierry Boudaud, 20 Minutes, 14/07/19

Il y eut aussi une démonstration de force de la part d'agriculteurs soutenant le projet lors d'une manifestation des opposants. Ils ont en effet conduit leur tracteur à vive allure au plus près des véhicules des opposants sur une route de campagne.

Cela a poussé les opposants à crédibiliser le programme normatif des partisans via une opération de type naturalisation.

« Si quelqu'un sortait (du véhicule) à ce moment-là il y avait des morts. Parce que ce sont des machines de guerre (les tracteurs). »

- Julien Le Guet, Envoyé Spécial, 04/03/21

Cet incident met en avant le jusqu'au boutisme des deux parties.

Pour les opposants, cette volonté de ne reculer devant rien et de lutter se présente sous la forme du programme transgressif « Le conflit est dangereux → nous sommes prêts à tout ».

Il est intéressant de noter que la tête de proue des opposants, le porte-parole de BNM, Julien Le Guet, multiplie les déclarations dans ce sens. Il va par ses déclarations montrer l'exemple et insuffler un souffle de courage à ceux qui le suivent. Il utilise aussi pour montrer sa détermination des opérations de type investissement.

« C'est l'ultime bataille pour sauver l'eau »

- Julien Le Guet, Le Parisien, 11/10/20

« Alain Rousset, son président (Région Nouvelle Aquitaine), a la main sur le bouton. En finançant ou non ces bassines, il peut déclencher une guerre de l'eau ou apaiser le Marais Poitevin »

- Julien Le Guet, Le Parisien, 11/10/20.

« Si un jour un bulldozer vient et bien je me mettrai devant. Et s'il m'écrabouille, il m'aura écrabouillé et le projet sera fini »

- Julien Le Guet, Envoyé Spécial, 04/03/21

La très récente « victoire » au Parlement européen des opposants leur a permis de conforter ce programme en explicitant que s'ils étaient prêts à tout, c'était aussi car la cause était universelle et touchait l'ensemble des populations. Ils ont utilisé une opération de type investissement pour venir renforcer leur programme.

« C'est un combat emblématique, on ne se bat pas que pour notre rivière ou nos bassins »

- Julien Le Guet, France 3, 24/03/21

Ces interventions, dont le champ sémantique fait référence aux conflits armés, peuvent amener à penser qu'un point de non-retour en termes de discussions a été franchi.

Pourtant chez les pro-retenues, le programme normatif « On est menacé donc on menace... » inclut un avenant transgressif avec « ... → nous devons trouver une solution pacifique »

Ce sont plusieurs opérations de naturalisation par les partisans qui ouvrent des possibilités de dialogue entre les acteurs.

« Pendant des dizaines d'années, on n'a pas réussi à travailler ensemble. D'un côté les écolos et de l'autre les agriculteurs intensifs et au milieu le champ de maïs. On se regarde, on se jette des cailloux, et rien d'autre ! J'espère que c'est fini. »

- Thierry Boudaud, France Inter, 04/09/19

« Nous voulons transmettre aux générations futures un dialogue, et non un conflit. »

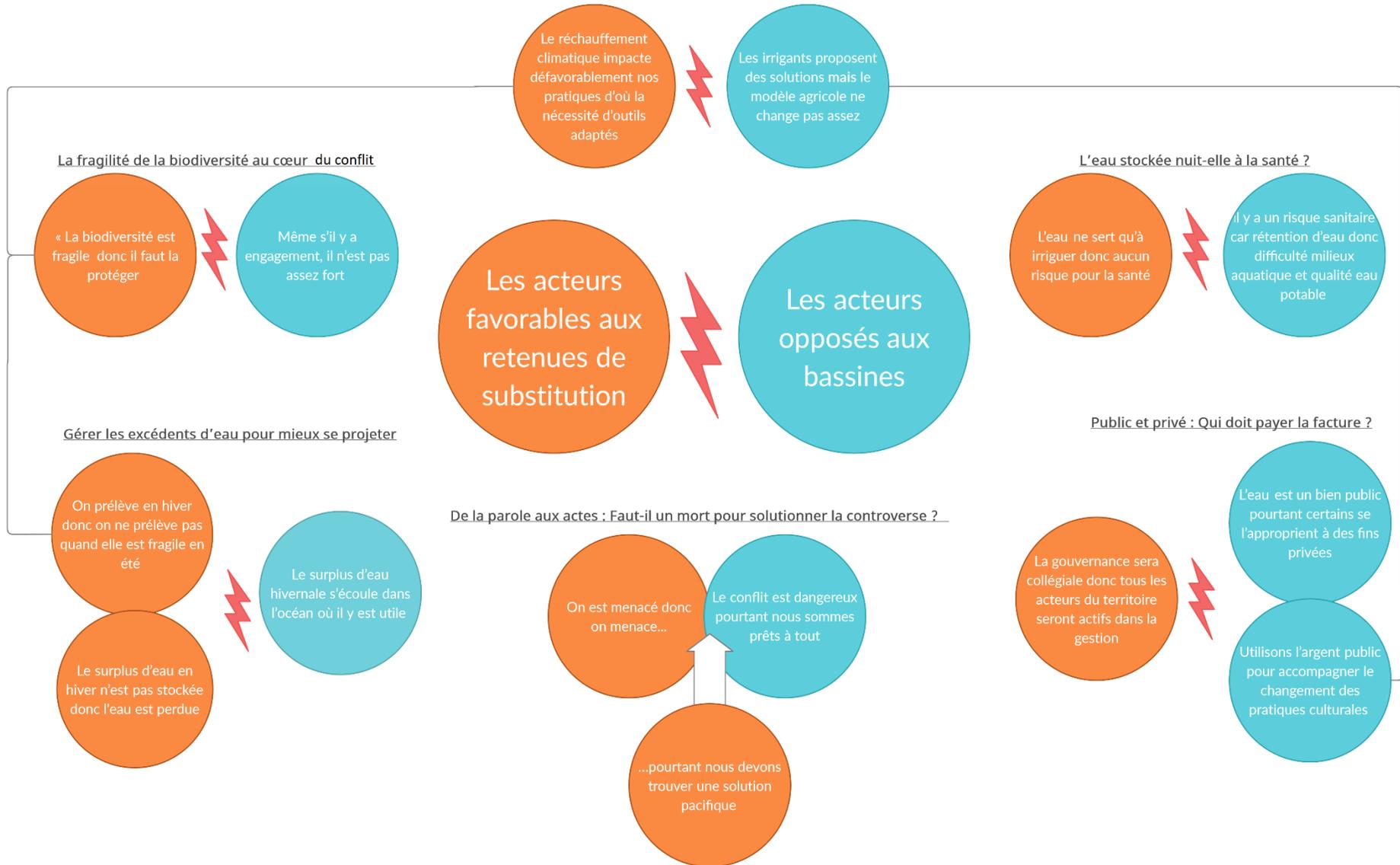
- Coop de l'eau Chambre agriculture, Tract de réponse aux opposants, 07/2019

L'ajout de l'avenant transgressif rend la position des partisans au projet plus stable vis à vis du grand public. En multipliant les déclarations montrant leur volonté de dialoguer avec la partie adverse, ils montrent qu'ils sont ouverts à la remédiation et aux échanges.

Ils prouvent en contredisant leur propre programme normatif, via un avenant transgressif, que leur position change et peut continuer de changer mais qu'ils ont besoin d'une partie adverse aussi à l'écoute et capable elle aussi de faire des concessions et de revenir sur ses programmes.

Synthèse des programmes et de leurs interactions

Vers des modèles agricoles adaptés aux ressources et aux défis climatiques



V/ Discussions

Cette partie vise à reprendre les thèmes principaux de la controverse et de prendre du recul pour avoir une vision plus globale afin de dégager des pistes de réflexions permettant d'ouvrir le débat.

a/ La délicate transition agroécologique

Depuis plusieurs années, le gouvernement français prépare la profession agricole à intégrer dans leurs méthodes de travail, les principes de l'agroécologie. Le ministère de l'Agriculture met en avant différentes primes pour favoriser cette transition dans les exploitations, et intègre dès la formation des futurs professionnels, l'apprentissage de techniques s'intégrant à ce concept favorisant la protection de la nature.

L'agroécologie est censée apporter la réponse aux défis climatiques de l'ère moderne. Elle demande aux producteurs d'adapter leur pratique en fonction des ressources qu'ils possèdent. Elle est ainsi supposée être la solution pour contrer les systèmes de productions amenuisant les ressources naturelles de la Terre et exposant les producteurs et consommateurs à des risques sanitaires liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans le conflit qu'est le nôtre, l'approche des pratiques agricoles est au cœur des enjeux. Les deux parties ont des visions différentes du métier d'agriculteur.

Les partisans du projet reprochent aux opposants de véhiculer des clichés en les assimilant à des productivistes qui ne se soucient guère de l'environnement.

Les opposants reprochent aux partisans de ne pas se remettre assez en question dans leurs pratiques et de ne pas s'investir assez dans l'agroécologie.

La définition de l'agroécologie ne serait-elle pas la source du contentieux ?

Nous verrons dans la partie VI/ a/ que l'Etat via le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), s'engage à sensibiliser de plus en plus les actuels ou futurs agriculteurs aux problématiques de l'agroécologie. En formant et en communiquant de plus en plus autour de ce sujet, tous les acteurs pourront appréhender au mieux, ce qu'englobe cette notion d'agroécologie.

C'est une partie de la solution. Mais ils en existent d'autres. Chacune des parties doit faire un pas vers l'autre.

C'est aux agriculteurs de communiquer autour de leurs pratiques afin de montrer leur réalité aux citoyens et de leur expliquer en quoi ils ont modifié leurs pratiques pour s'inscrire dans des démarches agroécologiques.

C'est aux citoyens d'aller à la rencontre des agriculteurs pour s'intéresser à leur travail, comprendre les problèmes auxquels ils font face et entretenir le dialogue.

Pour qu'une notion aussi importante que l'agroécologie, qui se veut protectrice des ressources naturelles, dont l'eau, s'impose dans nos quotidiens, nous devons apprendre à construire ensemble, sa définition.

b/ S'appuyer sur l'existant

Ce modèle de retenue d'eau que sont les réserves de substitution ne vient pas d'apparaître dans le paysage agricole et médiatique français. Ils en existent déjà un certain nombre en France. Dans une région pas si éloignée de l'épicentre de la controverse, dans le sud Vendée, 24 réserves existent. Les plus vieilles ont plus de 10 ans.

L'expérience des voisins vendéens est contrastée.

Si l'on en croit les agriculteurs, c'est une réussite totale. L'irrigation est répartie équitablement entre les agriculteurs et se fait « sous surveillance officielle permanente » (Michonneau, 2018).

Si on lit le rapport d'expertise d'un maître d'ouvrage, nous découvrons que la prolifération des algues cause de nombreux problèmes tels que « la formation de matière organique soluble, la formation de substances adhésives voire de toxines, l'alimentation du biofilm, et l'augmentation du pH de l'eau. » (CACG, 2018)

Si cette controverse persiste et ne voit pas l'épilogue venir, si tant qu'il y en ait un, c'est en lien avec ce manque de clarté sur l'apport et l'impact réel des réserves de substitutions.

L'une des possibles solutions pour ne pas avoir à se poser la question de leur construction tout en pérennisant les exploitations locales, réside dans les cultures adaptées au changement climatique.

La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres explique dans une note de synthèse que la production de maïs grain et fourrage ne représente plus actuellement que « 39 % de la sole irriguée contre 74% en 2008 ». (Chambre d'agriculture, 2021)

Cette diminution de la production s'explique par des prix d'achat qui ont diminué, des frais d'irrigation qui augmentent et des restrictions sur l'irrigation l'été de plus en plus contraignantes.

Pour continuer à nourrir leurs animaux et se dégager des revenus, les agriculteurs se tournent de plus en plus vers la production de cultures irrigables au printemps, ou qui ont besoin de moins d'eau en été, ou qui dégagent un meilleur revenu (céréales sous contrat, luzerne, soja, fourrage, semence, maraîchage.)

Une filière soja se structure avec pour objectif de produire cette plante sur 2600 ha du territoire. Selon la Chambre d'agriculture, la production locale permettra d'éviter la destruction de 1500 ha de forêt amazonienne et l'import de nourriture produite dans des conditions catastrophiques.

Il y a donc des changements qui s'opèrent, doucement, au fil du temps, dans les pratiques culturelles des acteurs agricoles de la controverse. Mais pourtant, ces changements ne suffisent pas aux opposants des réserves.

Le simple fait pour eux de vouloir poursuivre à creuser des immenses bassins artificiels de rétention d'eau, prouve que les efforts des irrigants ne sont pas encore assez importants. Seul l'abandon total de l'idée des retenues de substitution validerait la pertinence des changements.

c/ Un dialogue à recréer

Le blocage et le refus des parties de céder aux demandes intégrales des uns et des autres amènent la création de situation de conflits :

- Des agriculteurs ont vu leur matériel d'irrigation détruit. (Calleau, 2020)
- Des opposants ont frôlé des tracteurs de près et de la tôle a été froissée. (La Nouvelle République, 2021)
- Des mairies ont été taguées pour revendiquer l'arrêt du projet par des tritons masqués. (Guillot, 2020)
- Enfin des hommes sont prêt à mourir pour que cette controverse s'arrête.³

Malgré tout le travail de remédiation effectué, malgré toutes les concessions effectuées par les irrigants, malgré toutes les manifestations organisées par les opposants, malgré l'intervention de la Commission européenne, cette controverse est toujours dans l'impasse la plus totale.

Les menaces des uns et des autres n'ont jamais pu aboutir car le début des travaux de construction a sans cesse été repoussé.

³ voir déclaration Julien Le Guet cité dans partie IV/c/vi

Que se passera-t-il quand tous les recours déposés par les opposants auront été retoqués ? Devrons-nous assister à un décès pour que la mort de cette controverse soit actée ? N'est-il pas possible d'agir avant un drame ?

Toutes ces questions sont dans les mains des pouvoirs publics. Ce sont eux qui ont le pouvoir de dire si ces projets de réserves de substitution doivent être réalisés ou non. Ce sont eux qui peuvent décider si elles s'inscrivent dans une démarche agroécologique ou non. Ce sont eux qui trancheront sur leur dangerosité pour l'homme ou non. Ce sont eux qui accompagneront les changements de pratiques culturales, ou non. Et ce sont eux qui donneront les preuves à la Commission européenne que le projet respecte les directives européennes concernées ou non.

Ils ont déjà réussi à réunir les acteurs une première fois avec un réel impact sur la controverse. Il est primordial qu'ils s'efforcent de recréer le dialogue tant désiré par certains, à surveiller par d'autres. Ils se doivent d'agir en médiateur pour ne pas voir au bleu de l'eau se mêler le rouge du sang.

VI/ Pistes d'exploitations professionnelles

Nous pouvons, dans cette controverse, distinguer plusieurs thématiques sur lesquelles l'enseignement agricole apporte ou va apporter des compétences aux apprenants et aux personnels.

a/ La transition agroécologique

La transition agroécologique fait partie intégrante de l'enseignement agricole :

- L'axe 1 du plan Enseigner à Produire Autrement (EPA) 2, qui a débuté en 2020, prépare les apprenants à débattre des questions autour des transitions et de l'agroécologie.
- L'axe 2 du plan EPA 2 est destiné à mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et enseigner les transitions

Comme expliqué dans la partie remédiation, lorsque les acteurs de la controverse se sont retrouvés réunis par un tiers pour discuter d'une solution de sortie de conflit, l'obligation pour les agriculteurs de s'engager dans l'agroécologie a permis la signature d'un accord.

L'enseignement agricole a pour mission de présenter à ses apprenants, qui sont les exploitants agricoles de demain, des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement s'inscrivant dans une démarche agroécologique. Pour ce faire, les référentiels des diplômes sont en perpétuel évolution.

Mais il est possible d'aller plus loin.

L'enseignement agricole se démarque des autres enseignements par la présence dans l'enceinte de ses établissements publics, de 192 exploitations agricoles disséminées sur l'ensemble du territoire français.

Ces exploitations ont, au cours du plan EPA 1, mis en œuvre un projet pilote innovant d'expérimentation-démonstration en matière d'agroécologie avec des partenaires extérieurs.

La phase 2 demande à nos exploitations de l'enseignement agricole, de repérer et d'impliquer des exploitations innovantes de leur territoire.

Nous savons que l'un des nœuds de la controverse de ce mémoire est l'utilisation des ressources en eau.

C'est le rôle de l'enseignement agricole et de ses exploitations que de mener des recherches avec les agriculteurs locaux dans le but de trouver le meilleur compromis entre pratiques respectueuses de l'environnement et efficacité de production permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail.

Il serait donc tout à fait envisageable pour une ferme d'application situé dans un établissement ayant des conditions de production végétale similaires à celle que l'on retrouve sur le territoire de notre controverse, de s'associer à un producteur local pour mener à bien des recherches sur différentes cultures afin de savoir quelles sont celles qui ont le plus grand potentiel de croissance quand on les cultive selon une démarche agroécologique.

Pour mener ce type de recherche il faut des moyens. Cette ferme d'exploitation pourrait aller les chercher en inscrivant ces expérimentations dans le cadre d'un projet CASDAR Semences et sélection végétale. Il serait aussi possible de l'inscrire dans un projet CASDAR Innovation et Partenariat ou CASDAR Recherche technologique.

Les résultats des recherches permettraient d'alimenter les pistes de sorties au conflit et ainsi aurait un impact aussi bien technique que social.

b/ Les QSV

L'un des autres points saillants de notre controverse est la gestion des questions socialement vives.

La controverse du mémoire a pris une envergure médiatique et sociale très importante. Des personnalités politiques nationales ont participé aux marches de contestation du projet. Des actes d'incivilités se développent et des prises de paroles laissent à penser à une radicalisation des opposants.

Nous avons au cœur de l'enseignement agricole, une discipline, qui permet à nos apprenants d'acquérir les compétences requises pour dialoguer et exprimer leurs opinions, sans entrer dans le conflit.

L'Enseignement Socio-Culturel (ESC) se destine à donner à nos jeunes les outils leur permettant de raisonner et de s'exprimer en utilisant des moyens légaux et qui leur permettront d'obtenir, ou non, ce qu'ils désirent sans passer par la violence ou l'incivilité.

Nous pouvons donc prendre cette controverse comme exemple pour l'intégrer à une séquence d'ESC qui viserait à les faire réfléchir sur quelles sont les solutions pacifiques et gagnante-gagnantes à apporter à ce type de conflit.

Comme évoqué dans la partie introductive, l'établissement agricole de Bressuire a déjà travaillé autour de cette controverse dans le cadre d'un concours. Cela fut l'occasion pour les collègues d'ESC, de documentation et d'agronomie, de travailler ensemble en transdisciplinarité autour d'un sujet qui a captivé les élèves. Le sujet se prête parfaitement à un travail réflexif avec les élèves.

VII/ Conclusion

Alors, l'utilisation de l'eau en agriculture peut-elle engendrer des risques ou bien devenir un atout pour nos territoires ?

Après l'étude des programmes des différents acteurs, une troisième voie se dégage, un canal qui réunirait risque et atout, celui des opportunités.

Il y a en effet une volonté manifeste de changement chez les agriculteurs locaux. Ils savent que leur métier est en danger, ils ne dénie pas le changement climatique, au contraire ils s'en inquiètent. Ils veulent trouver des solutions pour continuer à vivre de leur métier, qui est aussi, leur passion.

La première solution qu'ils ont trouvée, celle qui leur a paru la plus pragmatique, fut la création de ces retenues de substitution.

Cette idée fut rejetée par une partie de la population. A travers les prises de position des uns et des autres, des échanges organisés par un tiers, de nouvelles solutions sont apparues. Les agriculteurs, toujours aussi pragmatiques, ont compris que ces nouvelles opportunités pouvaient apporter une plus-value à leurs pratiques.

Cette expérience prouve qu'à travers un dialogue qui n'avait jamais réellement existé auparavant, les différents acteurs ont pu obtenir des avancées professionnelles et sociales significatives et qu'en le poursuivant, de nouvelles opportunités verront le jour.

Ce problème de sécheresse touche tout le monde. Les agriculteurs comme le reste de la population. Il doit offrir à tous les acteurs d'un territoire, l'occasion de s'unir et de trouver ensemble les meilleures solutions pour le combattre.

L'ennemi est si grand, si puissant, que la cohésion, la fraternité et la solidarité entre les personnes impactées, doit amener les solutions permettant de lutter face à ce fait scientifique.

Ces opportunités auront pour objectifs de devenir des atouts et de limiter les risques.

Devenir des atouts sociaux, en réunissant les populations d'un territoire autour de problématique concernant leur vie quotidienne. Ainsi, les risques d'amalgames, de préjugés et de conflits pourront être traités dès leurs apparitions, via le dialogue.

Devenir des atouts professionnels, en proposant des nouvelles pratiques agricoles qui feront progresser les agriculteurs dans leurs pratiques et ouvriront des débouchés dans des filières à développer. En s'ouvrant à d'autres filières et en développant ses compétences, cela limite les risques de s'enfermer dans une seule spécialité et de ne dépendre que d'elle.

Devenir des atouts environnementaux, en incluant dans les habitudes de travail de tous, la transition agroécologique. En réduisant l'impact environnemental à son échelle, on favorise la diminution des risques d'un changement climatique trop brutal et trop conséquent.

N'oublions pas que l'eau n'est pas seulement à l'origine de la vie, mais qu'elle nous aussi donne la force de réinventer le monde.

Revenons pour conclure, à la source.

H₂O, la formule brute de l'eau. La combinaison de deux molécules d'hydrogène et d'une molécule d'oxygène, l'origine de la vie sur Terre.

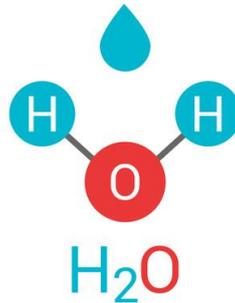


Schéma 2 : Représentation de la formule chimique de l'eau (image libre de droit)

Et si l'eau, ce liquide de plus en plus précieux, convoité par les uns, protégé par les autres, qui est la source du conflit, en était aussi la solution.

Imaginons que les pro et anti réserve de substitution soit chacun représentée par une molécule d'hydrogène, l'apport d'une molécule d'oxygène (l'Etat pour le protocole d'accord) lie les deux molécules d'hydrogène et de cette union naît les avancées.

Maintenant si chaque programme mis en avant par les différentes parties et qui s'affronte, était représenté là encore, par une molécule d'hydrogène. L'introduction d'une transgression pourrait être assimilée à la venue d'une molécule d'oxygène. En faisant le lien entre les programmes qui s'opposent, cet apport crée une formule changeant la composition des débats. Elle stabilise l'équilibre et crée le lien nécessaire à la fusion des idées.

A travers le dialogue, les acteurs de cette controverse sont capables de créer un terrain fertile à une possible sortie pacifique du conflit. Cet espace fragile, exposé à tout vent, se doit d'être protégé par tous. Il doit aussi être construit par tous et pour tous autour de principes universels que sont le respect et la gestion de la nature et de ses ressources.

Faire en sorte que d'un conflit poussent des idées humanistes et progressistes, voici le vrai défi de l'utilisation de l'eau.

VIII/ Bibliographie

Badouard, R., & Mabi, C. (2015), « *Introduction* », Hermès, La Revue 2015/3 (n° 73)

CACG (2018), *Problèmes de proliférations biologiques dans les retenues de substitution*

Calleau, L. (2020), « Détérioration du matériel agricole : «c'est écoeurant» », Agri 79, En ligne <https://www.agri79.fr/degradation-du-materiel-agricole-cest-ecoeurant>

Camus, Z. & Lescano, A. (2021), *Sémantique argumentative et conflictualité politique : le concept de programme*

Chambre Agriculture 79 (2021), *Une gestion publique et mutualisée de l'eau pour accélérer la transition agro-écologique, l'adaptation au réchauffement climatique et l'alimentation de proximité*

Charaudeau, P. (2015), *La médiatisation des controverses scientifiques*

Chateauraynaud, F. (2011), « *Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe* », p131-150

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, (2012), *Controverse*, En ligne <https://www.cnrtl.fr/definition/controverse>

David, I. (2018), Communiqué du préfet, Signature du protocole d'accord concernant les réserves de substitution, En ligne <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Projet-de-construction-de-reserves-de-substitution-bassin-versant-Sevre-Niortaise-et-Mignon/Signature-du-protocole-d-accord-concernant-les-reserves-de-substitution/Signature-du-protocole-d-accord-concernant-les-reserves-de-substitution>

Durkheim, E. (1895), « *Qu'est-ce qu'un fait social ?* » (Chapitre 1) Les règles de la méthode sociologique

Guillot, N. (2020), « Deux-Sèvres : un tag "non aux bassines" sur la maison de l'agriculture » En ligne <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/deux-sevres-un-tag-non-aux-bassines-sur-la-maison-de-l-agriculture-1595942025>

La Nouvelle République (2021), « Un incident qui aurait pu mal tourner », En ligne <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/un-incident-qui-aurait-pu-mal-tourner>

Lemieux, C. (2007), *A quoi sert l'analyse des controverses*, Société d'études soréliennes, « Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle »

Lescano, A. (2019), *Analyse sémantique des conflits sociaux*

Michonneau D. (2018), « L'exemple de la Vendée : les bassines, comment ça marche ? », La Nouvelle République, En ligne <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/l-exemple-de-la-vendee-les-bassines-comment-ca-marche>

Pouliquen, F. (2019), « Querelle des bassines: Dans la Sèvre Niortaise, la guerre de l'eau a déjà commencé », 20 minutes, En ligne <https://www.20minutes.fr/planete/2562879-20190712-querelle-bassines-sevre-niortaise-guerre-eau-deja-commence>

Revel, J. (2007), *Lectures d'un débat français autour de 1900*, « Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle

Annexe 1 : Liste des acronymes

APIEEE : Association de protection, d'information et d'études de l'eau et de son environnement dans les Deux-Sèvres

ARS : Agence Régionale de la Santé

BNM : Bassines Non Merci

CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

CASDAR : Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable

CNRTL : Centre national de ressources textuelles et lexicales

CTGQ : contrat territorial de gestion quantitative

EELV : Europe Ecologie Les Verts

ENSFEA : École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole

EPA : Enseigner à Produire Autrement

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

EPMP : Etablissement Public du Marais Poitevin

ESC : Enseignement Socio-Culturel

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

JA : Jeunes Agriculteurs

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

NE 17 : Nature Environnement Charente-Maritime

PT : Projet de Territoire

QSV : Question Socialement Vive

UFC : Union Fédérale des Consommateurs

VAR : Video Assistant Referees

ZAD : Zone à Défendre

Utilisation de l'eau en agriculture, risques ou atouts pour nos territoires ?

Analyse de l'espace sémantique de la controverse des réserves d'eau de substitution en Poitou-Charentes

Auteur : Max MONOT

Directeur de mémoire : Alfredo LESCANO

Année : 2021

Nombre de pages : 46

Résumé :

Depuis plusieurs années, le projet de construction d'immenses réserves de substitution d'eau permettant aux agriculteurs d'irriguer leurs cultures en été, enflamme le territoire du sud Deux-Sèvres.

Les agriculteurs veulent, grâce à ces outils, répondre aux problématiques liées au changement climatique que sont la sécheresse et la hausse des températures.

Les opposants au projet, des collectifs citoyens, associations, collectivités territoriales, protestent contre ces « bassines » surdimensionnées qui ne font que s'inscrire dans une démarche productiviste et court-termisme.

L'Etat, via la préfecture a réuni les différents acteurs autour d'une même table en 2018, et des échanges est né un protocole d'accord qui régule et encadre ces constructions.

Une partie des opposants a rallié l'accord, une autre continue de défendre leur position et de lutter pour que ces constructions ne voient jamais le jour.

L'analyse des différentes interventions des acteurs de cette controverse dans l'espace public vise à permettre de mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce projet, et d'imaginer qu'elles seraient les solutions de sortie de crise.

Mots-clés : controverse, eau, agriculture, agroécologie, retenue de substitution, bassine, conflit,

Abstract:

For several years now, the project to build huge substitute water reserves allowing farmers to irrigate their crops in summer has been inflaming the territory of southern Deux-Sèvres.

Thanks to these tools, farmers want to respond to the problems linked to climate change, such as drought and rising temperatures.

Opponents of the project, citizens, associations, local authorities, are protesting against these oversized "basins" which are only part of a productivist and short-term approach.

The State, via the prefecture, brought together the different actors around the same table in 2018, and from the discussions a memorandum of understanding was born. This MOU regulates and supervises these constructions.

Some of the opponents have rallied to the agreement, another continues to defend their position and fight so that these constructions never see the light of day.

The analysis of the various interventions of the actors of this controversy in the public space aims to better understand the ins and outs of this project, and to imagine what would be the solutions to end the crisis.

Keywords : controversy, agriculture, agroecology, substitute water reserves, basin, conflict